

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2145

29 septembre 2007

### SOMMAIRE

Atlas European Holdco I S.à.r.l. ....	102921	Lauza S.A. ....	102915
Atlas Vintners S.à.r.l. ....	102921	Le Groupe Lothaire S.A. ....	102920
BARWA Luxembourg 2 S.à r.l. ....	102917	LEI SPV II S.à.r.l. ....	102919
Beauty Care Professional Products Participations S.A. ....	102917	Lidcome S.A. ....	102916
BFSE Holding S. à r.l. ....	102960	MeesPierson Private Real Estate Fund (S.C.A.) ....	102922
Cable & Wireless Global Businesses Holding S.à.r.l. ....	102951	NextPharma Technologies S.A. ....	102918
Creola S.A. ....	102914	Novopar ....	102941
Diagonal Blue S.à r.l. ....	102938	Pattina Holding S.A. ....	102942
DM Direct Service S.A. ....	102917	Peco International (Lux) Sàrl ....	102939
Dussel Holding S.A. ....	102914	PharmaTech Services (Luxembourg) S.A. ....	102918
Dutch Investment Company S.A. Holding ....	102914	Platina International S.A. ....	102942
D.V. Invest S.A. ....	102920	Portofino Properties ....	102914
EFT Investment S.A. ....	102938	RMF Euro CDO S.A. ....	102960
Europanel Sicav ....	102915	Robin Two S.A. ....	102941
F.A.M. Fund ....	102919	SEPARC, Société d'Etudes, de Participations et de Conseils SA ....	102959
Figaro Coiffure Luxembourg ....	102948	S.J.M. Finance ....	102938
Financière du Manganèse S.A. ....	102919	SLAP II Luxembourg S.à r.l. ....	102918
Financière du Manganèse S.A. ....	102920	SLAP II Luxembourg S.à r.l. ....	102918
Financière du Manganèse S.A. ....	102960	T.D.S. Technologies, Development & Support Sàrl ....	102916
Financière du Manganèse S.A. ....	102959	Temlux Holding Limited S.A. ....	102917
Fortis Direct Real Estate Fund ....	102922	W2007 Parallel Lalka S.à r.l. ....	102951
Franparfimo S.à.r.l. ....	102921	WATTENWIL S.A., société anonyme holding ....	102959
Grand Duchy Finance S.à r.l. ....	102916	Western Waterways S.A. ....	102921
International Programs Development S.A. ....	102916		
Investec S.A. ....	102957		

**Dutch Investment Company S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 84.004.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102374/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08204. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**Dussel Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 67.764.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102375/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08205. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**Portofino Properties, Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 50.133.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102376/2384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05686. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**Creola S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 65.349.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 8 août 2007*

*Résolutions*

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Jean Quintus comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007102601/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06551. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**Lauza S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 82.450.

—  
*Extrait du proces-verbal de la reunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> juin 2007*

*Résolutions*

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,  
- de nommer Madame Marie-Hélène Beineix comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007102609/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06544. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**Europanel Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 68.909.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 18 mai 2007*

1. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008:

- Mr. Cyril Julliard, Administrateur
- Mr. Bertrand van Houtte, Administrateur
- Mr. Edward de Burlet, Administrateur
- Mr. Guy Verhoustraeten, Administrateur
- M<sup>e</sup> Pierre Delandmeter, Administrateur

2. L'Assemblée décide de nommer le Réviseur d'Entreprises, DELOITTE S.A., pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

*Administrateurs:*

- Mr. Cyril Julliard, EUROPANEL RESEARCH AND ALTERNATIVE ASSET MANAGEMENT, 49-51, avenue Geoge V, 75008 Paris, France.
- Mr. Bertrand van Houtte, EUROPANEL RESEARCH AND ALTERNATIVE ASSET MANAGEMENT, 49-51, avenue Geoge V, 75008 Paris, France.
- Mr. Edward de Burlet, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Luxembourg.
- Mr. Guy Verhoustraeten, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Luxembourg.
- M<sup>e</sup> Pierre Delandmeter, ETUDE PIERRE DELANDMETER, 8-10, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Luxembourg.

*Le Réviseur d'Entreprises est:*

DELOITTE S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

F. Waltzing / P. Visconti

Mandataire Principal / Sous-Directeur Principal

Référence de publication: 2007102612/1183/38.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08711. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**International Programs Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 41.569.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2007101998/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07993. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070115343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**T.D.S. Technologies, Development & Support Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 41.728.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2007102000/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08021. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070115341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**Grand Duchy Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 113.118.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.  
GRAND DUCHY FINANCE S.à r.l.  
S.T. Kortekaas  
Gérant B

Référence de publication: 2007101997/683/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07695. - Reçu 28 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070115347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**Lidcome S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 70.399.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2007102001/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07391. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070115340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**Temlux Holding Limited S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 72.477.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2007102003/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07398. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**DM Direct Service S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 131.  
R.C.S. Luxembourg B 91.646.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2007102004/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07401. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**Beauty Care Professional Products Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 73.833.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2007102005/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07771. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**BARWA Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 125.700.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 juillet 2007, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 août 2007.

F. Kessler  
*Notaire*

Référence de publication: 2007102006/219/13.

(070115890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**SLAP II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 83.272.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2007.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007102482/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08587. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**PharmaTech Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 19.345.490,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 76.151.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Compère..

Référence de publication: 2007102485/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08692. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**SLAP II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 83.272.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2007.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007102483/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08585. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**NextPharma Technologies S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 12.101.826,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 74.367.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Compère..

Référence de publication: 2007102487/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08686. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**LEI SPV II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 121.740.

—  
*Extrait des résolutions des associés prises en date du 8 août 2007*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

\* Monsieur Michel van Krimpen ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

\* Monsieur Phillip Williams ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 août 2007.

Pour extrait analytique conforme

P. Williams

Gérant

Référence de publication: 2007101836/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06637. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**Financière du Manganèse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 47.349.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Référence de publication: 2007101961/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10267. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**F.A.M. Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 72.491.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration*

En date du 12 février 2007, le Conseil d'Administration a décidé:

- de coopter Monsieur Peter Dekelver, 50, avenue J.F.Kennedy, L-2951 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Loris Di Vora, 50, avenue J.F.Kennedy, L-2951 Luxembourg démissionnaire en date du 15 décembre 2006, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2007.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour F.A.M. FUND

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007101900/584/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08125. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**D.V. Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 88.884.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 juillet 2007*

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Catherine Guffanti et Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Catherine Guffanti et M. Luc Verelst, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2010.

Extrait sincère et conforme

D.V. INVEST S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007101862/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05553. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**Financière du Manganèse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 47.349.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Référence de publication: 2007101962/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10266. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**Le Groupe Lothaire S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 112.687.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration du 8 août 2007 que:

1. Monsieur Gilles Malhomme a démissionné de ses fonctions d'administrateur
2. Monsieur Jean-Marc Assa, employé privé, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix est coopté aux fonctions d'administrateur. Son élection sera ratifiée lors de la première Assemblée Générale des actionnaires.

Le 8 août 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Les administrateurs

Référence de publication: 2007102574/1091/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07984. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---



**Atlas European Holdco I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 128.271.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden  
Notaire

Référence de publication: 2007102584/7241/11.

(070116180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**Franparfimo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 130.975.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden  
Notaire

Référence de publication: 2007102589/7241/11.

(070116432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**Atlas Vintners S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 128.269.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden  
Notaire

Référence de publication: 2007102591/7241/11.

(070114334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

---

**Western Waterways S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 82.704.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration du 12 juillet 2007 que les résolutions suivantes ont été prises:

1. Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Bart van der Haegen en sa qualité d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2007.

2. Monsieur Philippe Janssens, capitaine au long cours, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, a été coopté en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en qualité d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WESTERN WATERWAYS S.A.  
Le Conseil d'Administration  
Signature

Référence de publication: 2007102509/1066/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08257. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**Fortis Direct Real Estate Fund, Société d'Investissement à Capital Fixe,  
(anc. MeesPierson Private Real Estate Fund (S.C.A.)).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.629.

L'an deux mille sept, le deux avril.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, agissant en remplacement de son collègue dûment empêché Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE FUND (S.C.A.), une société d'investissement à capital fixe, (la «Société») en la forme d'une société en commandite par actions, ayant son siège à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 452 du 14 mai 2005, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 4 mai 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît Lejeune, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Bénédicte Reis, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Arnaud Schreiber, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président expose et requiert le notaire instrumentaire d'acter que:

I.- La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis envoyés à tous les actionnaires en date du 16 mars 2007, et publiés au Mémorial, dans le «d'Wort» et dans «Le Journal» en date des 3 et 20 mars 2007.

II.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il ressort de la liste de présence que sur les quarante-deux mille quatre cent sept virgule huit (43.277,8) actions actuellement en circulation, neuf cent quinze virgule neuf (915,9) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Une première assemblée générale extraordinaire, convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 28 février 2007 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu de l'article 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Rectificatif de l'acte du 4 mai 2006 reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, comme suit:

«(...)

*Ordre du jour*

1.- Augmentation de capital à concurrence de trente-six millions huit cent cinquante-neuf mille euros (EUR 36.859.000,-) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de quatre cent vingt-sept millions deux cent dix-neuf mille euros (EUR 427.219.000,-) à celui de quatre cent soixante-quatre millions soixante-dix-huit mille euros (EUR 464.078.000,-) par la création et l'émission de trois mille six cent quatre-vingt-cinq virgule neuf (3.685,9) actions nouvelles, assorties d'une prime d'émission globale de cinq cent quatre-vingt-neuf mille cinquante-trois euros soixante-dix-neuf cents (EUR 589.053,79).

En lieu et place de: - Augmentation de capital à concurrence de trente-sept millions quatre cent quarante-huit mille cinquante-trois euros soixante-dix-neuf cents (EUR 37.448.053,79) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de quatre cent vingt-sept millions deux cent dix-neuf mille euros (EUR 427.219.000,-), à celui de quatre cent soixante-quatre millions six cent soixante-sept mille cinquante-trois euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 464.667.053,79) par la création et l'émission de trois mille six cent quatre-vingt-cinq virgule neuf (3.685,9) actions nouvelles. -

(...)

3.- Diminution de capital à concurrence de quarante millions d'euros (EUR 40.000.000,-) à la suite du rachat, par MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE FUND S.C.A., de quatre mille (4.000) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Dynamic Euroland, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Dynamic Euroland.

En lieu et place de: - Diminution de capital à concurrence de trente-huit millions cent trente mille cent quatre-vingts euros (EUR 38.130.080,-) à la suite du rachat, par MeesPierson REAL ESTATE FUND SCA, de quatre mille (4.000) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Dynamic Euroland, classe I de capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Dynamic Euroland. -

(...)

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de trente-six millions huit cent cinquante-neuf mille euros (EUR 36.859.000,-) et de porter ainsi le capital social souscrit de son montant actuel de quatre cent vingt-sept millions deux cent dix-neuf mille euros (EUR 427.219.000,-) à celui de quatre cent soixante-quatre millions soixante-dix-huit mille euros (EUR 464.078.000,-).

En lieu et place de: - L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de trente-sept millions quatre cent quarante-huit mille cinquante-trois euros soixante-dix-neuf cents (EUR 37.448.053,79) et de porter ainsi le capital social souscrit de son montant actuel de quatre cent vingt-sept millions deux cent dix-neuf mille euros (EUR 427.219.000,-), à celui de quatre cent soixante-quatre millions six cent soixante-sept mille cinquante-trois euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 464.667.053,79). -

(...)

Toutes les actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs prémentionnés et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE FUND (S.C.A.) de sorte que la somme de trente-six millions huit cent cinquante-neuf mille euros (EUR 36.859.000,-) additionnée d'une prime d'émission globale de cinq cent quatre-vingt-neuf mille cinquante-trois euros soixante-dix-neuf cents (EUR 589.053,79) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément. La prime d'émission est composée comme suit:

- cent soixante-sept euros soixante-treize cents (EUR 167,73) par action sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe.

- cent soixante-sept euros soixante-treize cents (EUR 167,73) par action sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe.

- cent soixante-sept euros soixante-treize cents (EUR 167,73) par action sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe.

- quarante et un euros quarante cents (EUR 41,40,-) par action sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe.

- quarante et un euros quarante cents (EUR 41,40) par action sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe.

En lieu et place de: - Toutes les actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs pré mentionnés et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE FUND (S.C.A.) de sorte que la somme de trente-sept millions quatre cent quarante-huit mille cinquante-trois euros soixante-dix-neuf cents (EUR 37.448.053,79) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément. -

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de procéder à une réduction du capital social à concurrence de quarante millions d'euros (EUR 40.000.000,-) à la suite du rachat, par MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE FUND S.C.A., de quatre mille (4.000) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Dynamic Euroland, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Dynamic Euroland.

En lieu et place de: - L'assemblée décide de procéder à une réduction du capital social à concurrence de trente-huit millions cent trente mille quatre-vingts euros (EUR 38.130.080,-) à la suite du rachat, par MeesPierson REAL ESTATE FUND SCA, de quatre mille (4.000) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Dynamic Euroland, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Dynamic Euroland. -

#### *Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à quatre cent vingt-quatre millions soixante-dix-huit mille (EUR 424.078.000,-) divisé en: (...).

En lieu et place de: - Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l' 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à quatre cent vingt-six millions cinq cent trente-six mille neuf cent soixante-treize euros et soixante dix-neuf cents (EUR 426.536.973,79) divisé en: (...) ->

2.- Augmentation de capital à concurrence de trente et un millions huit cent vingt-six mille euros (EUR 31.826.000,-) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de quatre cent vingt-quatre millions soixante-dix-huit mille euros (EUR 424.078.000,-), à celui de quatre cent cinquante cinq millions neuf cent quatre mille euros (EUR 455.904.000,-) par la création et l'émission de trois mille cent quatre-vingt-deux virgule six (3.182,6) actions nouvelles, assorties d'une prime d'émission globale d'un million sept cent quarante-huit mille six cent quinze euros quatre-vingt-douze cents (EUR 1.748.615,92).

3.- Souscription et libération des nouvelles actions.

4.- Diminution de capital à concurrence de trente millions deux cent vingt mille euros (EUR 30.220.000,-) à la suite du rachat, par MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE FUND S.C.A., de trois mille (3.000) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Dynamic Euroland, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Dynamic Euroland, de dix-neuf (19) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe et de trois (3) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe.

5.- Modification de l'article 5 des statuts.

6.- Augmentation de capital à concurrence de neuf millions cent trente-neuf mille euros (EUR 9.139.000,-) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de quatre cent vingt-cinq millions six cent quatre-vingt-quatre mille euros (EUR 425.684.000,-) à celui de quatre cent trente-quatre millions huit cent vingt-trois mille euros (EUR 434.823.000,-) par la création et l'émission de neuf cent treize virgule neuf (913,9) actions nouvelles, assorties d'une prime d'émission globale de huit cent soixante mille quatre-vingts euros quarante-trois cents (EUR 860.080,43).

7.- Souscription et libération des nouvelles actions

8.- Diminution de capital à concurrence de deux millions quarante-cinq mille euros (EUR 2.045.000,-) à la suite du rachat, par MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE FUND S.C.A., de soixante-seize virgule cinq (76,5) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe, de cinq (5) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe et de cent vingt-trois (123) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe.

9.- Modification de l'article 5 des statuts.

10.- Modification de la raison sociale en FORTIS DIRECT REAL ESTATE FUND.

11.- Refonte des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de rectifier l'acte du 4 mai 2006 susmentionné comme suit:

«(...)

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation de capital à concurrence de trente-six millions huit cent cinquante-neuf mille euros (EUR 36.859.000,-) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de quatre cent vingt-sept millions deux cent dix-neuf mille euros (EUR 427.219.000,-) à celui de quatre cent soixante-quatre millions soixante-dix-huit mille euros (EUR 464.078.000,-) par la création et l'émission de trois mille six cent quatre-vingt-cinq virgule neuf (3.685,9) actions nouvelles, assorties d'une prime d'émission globale de cinq cent quatre-vingt-neuf mille cinquante-trois euros soixante-dix-neuf cents (EUR 589.053,79).

En lieu et place de: - Augmentation de capital à concurrence de trente-sept millions quatre cent quarante-huit mille cinquante-trois euros soixante-dix-neuf cents (EUR 37.448.053,79) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de quatre cent vingt-sept millions deux cent dix-neuf mille euros (EUR 427.219.000,-), à celui de quatre cent soixante-quatre millions six cent soixante-sept mille cinquante-trois euros et soixante dix-neuf cents (EUR 464.667.053,79) par la création et l'émission de trois mille six cent quatre-vingt-cinq virgule neuf (3.685,9) actions nouvelles. -

(...)

3.- Diminution de capital à concurrence de quarante millions d'euros (EUR 40.000.000,-) à la suite du rachat, par MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE FUND S.C.A., de quatre mille (4.000) actions propres sans désignation de valeur

nominale du compartiment Dynamic Euroland, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Dynamic Euroland.

En lieu et place de: - Diminution de capital à concurrence de trente-huit millions cent trente mille cent quatre-vingts euros (EUR 38.130.080,-) à la suite du rachat, par MeesPierson REAL ESTATE FUND SCA, de quatre mille (4.000) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Dynamic Euroland, classe I de capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Dynamic Euroland. -

(...)

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de trente-six millions huit cent cinquante-neuf mille euros (EUR 36.859.000,-) et de porter ainsi le capital social souscrit de son montant actuel de quatre cent vingt-sept millions deux cent dix-neuf mille euros (EUR 427.219.000,-) à celui de quatre cent soixante-quatre millions soixante-dix-huit mille euros (EUR 464.078.000,-).

En lieu et place de: - L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de trente-sept millions quatre cent quarante-huit mille cinquante-trois euros soixante-dix-neuf cents (EUR 37.448.053,79) et de porter ainsi le capital social souscrit de son montant actuel de quatre cent vingt-sept millions deux cent dix-neuf mille euros (EUR 427.219.000,-), à celui de quatre cent soixante-quatre millions six cent soixante-sept mille cinquante-trois euros et soixante dix-neuf cents (EUR 464.667.053,79). -

(...)

Toutes les actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs pré mentionnés et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE FUND (S.C.A.) de sorte que la somme de trente-six millions huit cent cinquante-neuf mille euros (EUR 36.859.000,-) additionnée d'une prime d'émission globale de cinq cent quatre-vingt-neuf mille cinquante-trois euros soixante-dix-neuf cents (EUR 589.053,79) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément. La prime d'émission est composée comme suit:

- cent soixante-sept euros soixante-treize cents (EUR 167,73) par action sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe.

- cent soixante-sept euros soixante-treize cents (EUR 167,73) par action sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe.

- cent soixante-sept euros soixante-treize cents (EUR 167,73) par action sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe.

- quarante et un euros quarante cents (EUR 41,40) par action sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe.

- quarante et un euros quarante cents (EUR 41,40) par action sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe.

En lieu et place de: - Toutes les actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs pré mentionnés et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE FUND (S.C.A.) de sorte que la somme de trente-sept millions quatre cent quarante-huit mille cinquante-trois euros soixante-dix-neuf cents (EUR 37.448.053,79) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément. -

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de procéder à une réduction du capital social à concurrence de quarante millions d'euros (EUR 40.000.000,-) à la suite du rachat, par MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE FUND S.C.A., de quatre mille (4.000) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Dynamic Euroland, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Dynamic Euroland.

En lieu et place de: - L'assemblée décide de procéder à une réduction du capital social à concurrence de trente-huit millions cent trente mille quatre-vingts euros (EUR 38.130.080,-) à la suite du rachat, par MeesPierson REAL ESTATE FUND SCA, de quatre mille (4.000) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Dynamic Euroland, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Dynamic Euroland. -

#### *Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à quatre cent vingt-quatre millions soixante-dix-huit mille (EUR 424.078.000,-) divisé en: (...).

En lieu et place de: - Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l' 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à quatre cent vingt-six millions cinq cent trente-six mille neuf cent soixante-treize euros et soixante dix-neuf cents (EUR 426.536.973,79) divisé en: (...). ->

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de trente et un millions huit cent vingt-six mille euros (EUR 31.826.000,-) et de porter ainsi le capital social souscrit de son montant actuel de quatre cent vingt-quatre millions soixante-dix-huit mille euros (EUR 424.078.000,-), à celui de quatre cent cinquante cinq millions neuf cent quatre mille euros (EUR 455.904.000,-).

*Troisième résolution*

L'assemblée décide que cette augmentation s'effectuera par la création et l'émission de trois mille cent quatre-vingt-deux virgule six (3.182,6) actions nouvelles réparties comme suit:

1) deux mille trois cent quatre-vingt-un virgule six (2.381,6) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe,

2) huit cent un (801) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe.

*Intervention - Souscription - Libération*

Après avoir constaté que les actionnaires ont renoncé de facto à leur droit préférentiel de souscription, et avec l'agrément de l'Associé Gérant-Commandité, les actionnaires ont accepté la souscription des nouvelles actions comme suit, sur intervention des personnes ci-après désignées:

A/

-Huit cent cinquante-huit virgule cinq (858,5) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe,

-Cinq (5) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe,

souscrites par FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

Soit: ..... 863,5

B/

-Sept cent (700) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe,

-Cent quarante-neuf (149) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe,

souscrites par FORTIS BANK S.A. /N.V. une société de droit belge, ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, 3, Montagne du Parc.

Soit: ..... 849

C/

-Cent vingt-neuf virgule sept (129,7) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe,

souscrites par FORTIS BANQUE (SUISSE) S.A., une société de droit suisse, ayant son siège social à CH-8023 Zürich, Rennweg 57.

Soit: ..... 129,7

D/

-Deux cent vingt-six (226) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe,

-Six cent quarante-sept (647) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe,

souscrites par FORTIS GLOBAL CUSTODY SERVICES N.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Rokin 55, P.O. Box 243, NL-1000 AE Amsterdam.

Soit: ..... 873

E/

-Cent trente-sept virgule quatre (137,4) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe,

souscrites par ING BANQUE (SUISSE) S.A., une société de droit suisse, ayant son siège social au 30, avenue de Frontenex, case postale 6405, 1211 Genève, Suisse.

Soit: ..... 137,4

F/

-Trois cent vingt-cinq (325) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe,

souscrites par UBS (LUXEMBOURG) S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 36-38, Grand-rue, L-2010 Luxembourg.

Soit: ..... 325

G/

-Cinq (5) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe,

souscrites par BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 14, boulevard Royal, L-2010 Luxembourg.

Soit: ..... 5

Total: ..... 3.182,6

En outre, l'assemblée constate que dix actions (10) sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe distribution ont été converties en dix (10) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation par FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A. pré-désignée.

Toutes les actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs pré-mentionnés et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE FUND S.C.A. de sorte que la somme de trente et un millions huit cent vingt-six mille euros (EUR 31.826.000,-) additionnée d'une prime d'émission globale d'un million sept cent quarante-huit mille six cent quinze euros quatre-vingt-douze cents (EUR 1.748.615,92) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément. La prime d'émission est composée comme suit:

- cinq cent quarante-neuf euros quarante-trois cents (EUR 549,43) par action sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe.

- cinq cent quarante-neuf euros quarante-trois cents (EUR 549,43) par action sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de procéder à une réduction du capital social à concurrence de trente millions deux cent vingt mille euros (EUR 30.220.000,-) à la suite du rachat, par MeesPierson REAL ESTATE FUND SCA, de trois mille (3.000) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Dynamic Euroland, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Dynamic Euroland, de dix-neuf (19) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe et de trois (3) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe.

#### *Cinquième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à quatre cent vingt-cinq millions six cent quatre-vingt-quatre mille euros (EUR 425.684.000,-) divisé en:

huit cent vingt-cinq (825) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

quatorze mille sept cent soixante douze virgule neuf (14.772,9) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

trois mille six virgule cinq (3.006,5) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

mille quatre cent dix-sept (1.417) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe;

deux cent soixante-douze (272) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe;

vingt-deux mille deux cent soixante-quinze (22.275) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Dynamic Euroland, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Dynamic Euroland.»

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de neuf millions cent trente-neuf mille euros (EUR 9.139.000,-) et de porter ainsi le capital social souscrit de son montant actuel de quatre cent vingt-cinq millions six cent quatre-vingt-quatre mille euros (EUR 425.684.000,-), à celui de quatre cent trente-quatre millions huit cent vingt-trois mille euros (EUR 434.823.000,-).

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide que cette augmentation s'effectuera par la création et l'émission de neuf cent treize virgule neuf (913,9) actions nouvelles réparties comme suit:

1) neuf cent treize virgule neuf (913,9) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe,

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Après avoir constaté que les actionnaires ont renoncé de facto à leur droit préférentiel de souscription, et avec l'agrément de l'Associé Gérant-Commandité, les actionnaires ont accepté la souscription des nouvelles actions comme suit, sur intervention des personnes ci-après désignées:

A/

-Neuf cent treize virgule neuf (913,9) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe,

- souscrites par FORTIS INSURANCE BELGIUM S.A., une société de droit belge, ayant son siège à B-1000 Bruxelles, 53, boulevard Emile Jacqmain.

Soit: .....	913,9
Total: .....	913,9

Toutes les actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs pré-mentionnés et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE FUND S.C.A. de sorte que la somme de neuf millions cent trente-neuf mille euros (EUR 9.139.000,-) additionnée d'une prime d'émission globale de huit cent soixante mille euros quatre-vingts euros quarante-trois cents (EUR 860.080,43) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément. La prime d'émission est composée comme suit:

- neuf cent quarante et un euros onze cents (EUR 941,11) par action sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide de procéder à une réduction du capital social à concurrence de deux millions quarante-cinq mille euros (EUR 2.045.000,-) à la suite du rachat, par MeesPierson REAL ESTATE FUND S.C.A., de soixante-seize virgule cinq (76,5) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe



capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe, de cinq (5) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe, et de cent vingt-trois (123) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe.

#### *Neuvième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à quatre cent trente-deux millions sept cent soixante-dix-huit mille euros (EUR 432.778.000,-) divisé en:

sept cent deux (702) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

quatorze mille six cent quatre-vingt-seize virgule quatre (14.696,4) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

trois mille un virgule cinq (3.001,5) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

neuf cent treize virgule neuf (913,9) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie I Classe Distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

mille quatre cent dix-sept (1.417) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe;

deux cent soixante-douze (272) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe;

vingt-deux mille deux cent soixante-quinze (22.275) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Dynamic Euroland, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Dynamic Euroland.»

#### *Dixième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en FORTIS DIRECT REAL ESTATE FUND et en conséquence modifie l'article premier des statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination - Forme.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société en commandite par actions telle que définie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») en tant que société d'investissement à capital fixe telle que définie par la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée («Loi OPC») sous la dénomination FORTIS DIRECT REAL ESTATE FUND (la «Société» ou le «Fonds»).»

#### *Dixième résolution*

L'assemblée décide de procéder à une refonte totale des statuts et de leur donner la teneur suivante:

### **Titre I<sup>er</sup> . Les statuts**

#### **Chapitre I<sup>er</sup> . Dénomination - Forme - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination - Forme.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société en commandite par actions telle que définie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») en tant que société d'investissement à capital fixe telle que définie par la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «Loi OPC») sous la dénomination FORTIS DIRECT REAL ESTATE FUND (la «Société» ou le «Fonds»).

**Art. 2. Durée.** La Société est établie pour une durée indéterminée.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet principal l'acquisition, le développement, le financement, la gestion et la vente de biens immobiliers de toute nature directement, ou indirectement par le biais de sociétés de participations dédiées à ce type d'investissement, y compris les prêts et obligations participatifs ou créances de toute nature, et ce dans le but de répartir les risques et de faire bénéficier les actionnaires du résultat de la gestion des avoirs de la Société. La Société peut encore prendre des participations, détenir toutes autres valeurs mobilières ou autres, placer ses liquidités, emprunter et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social, dans le sens le plus large autorisé par la Loi et dans les limites d'investissement prescrites dans les présents statuts (les «Statuts») et le prospectus du Fonds (le «Prospectus»).

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision de l'Associé gérant-commandité (l'«Associé gérant-commandité»), des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où l'Associé gérant-commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

## Chapitre II. Capital - Actions - Compartiments - Catégories d'actions - Classes d'actions - Obligations

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à quatre cent trente-deux millions sept cent soixante-dix-huit mille euros (EUR 432.778.000,-) divisé en:

sept cent deux (702) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

quatorze mille six cent quatre-vingt-seize virgule quatre (14.696,4) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

trois mille un virgule cinq (3.001,5) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

neuf cent treize virgule neuf (913,9) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie I Classe Distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

mille quatre cent dix-sept (1.417) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe;

deux cent soixante-douze (272) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe;

vingt-deux mille deux cent soixante-quinze (22.275) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Dynamic Euroland, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Dynamic Euroland.

**Art. 6. Capital autorisé.** Le capital autorisé est fixé à deux milliards cinq cents millions d'euros (2.500.000.000,- EUR) affecté de la manière suivante:

- pour un montant de cinq cents millions d'euros (500.000.000,- EUR) aux Actions Offices Western Europe «I» et «R» (qu'elles soient de capitalisation ou de distribution) répondant aux caractéristiques du compartiment FORTIS DIRECT REAL ESTATE FUND - Offices Western Europe tel que décrit dans le Prospectus;

- pour un montant de cinq cents millions d'euros (500.000.000,- EUR) aux Actions Offices Central Europe «I» et «R» (qu'elles soient de capitalisation ou de distribution) répondant aux caractéristiques du compartiment FORTIS DIRECT REAL ESTATE FUND - Offices Central Europe tel que décrit dans le Prospectus;

- pour un montant de cinq cents millions d'euros (500.000.000,- EUR) aux Actions Retail Western and Central Europe «I» et «R» (qu'elles soient de capitalisation ou de distribution) répondant aux caractéristiques du compartiment FORTIS DIRECT REAL ESTATE FUND - Retail Western and Central Europe tel que décrit dans le Prospectus;

- pour un montant de cinq cents millions d'euros (500.000.000,- EUR) aux Actions Logistics Western and Central Europe «I» et «R» (qu'elles soient de capitalisation ou de distribution) répondant aux caractéristiques du compartiment FORTIS DIRECT REAL ESTATE FUND - Logistics Western and Central Europe tel que décrit dans le Prospectus;

- pour un montant de cinq cents millions d'euros (500.000.000,- EUR) pour la création de nouvelles Actions répondant à des caractéristiques établies par l'Associé gérant-commandité soit pour l'émission d'actions d'un nouveau compartiment soit pour l'émission d'actions d'un compartiment préexistant.

L'Associé gérant-commandité est autorisé et mandaté pour réaliser toute augmentation de capital, en totalité ou en partie, pendant une période de cinq ans renouvelable à partir de la date de publication des statuts coordonnés de la Société. L'Associé gérant-commandité peut décider d'émettre des actions représentant la totalité ou une partie du capital autorisé et il peut accepter les souscriptions correspondant à ces actions. L'Associé gérant-commandité est par les présents Statuts autorisé et mandaté pour fixer pour chaque nouvelle émission un montant minimum de souscription. Chaque fois que l'Associé gérant-commandité aura fait acter une augmentation de capital, telle qu'autorisée, l'article 5 des Statuts de la Société sera adapté de manière à refléter le résultat de cette action. L'Associé gérant-commandité prendra ou autorisera une personne à prendre les mesures nécessaires afin de faire acter et publier cette modification conformément à la Loi. Le droit de souscription préférentiel tel que prévu par la Loi n'est accordé qu'aux Actionnaires déjà présents dans le Compartiment, possédant déjà des actions relevant des Catégories et Classes d'actions devant être émises, et

non pas à l'ensemble des Actionnaires du Fonds. Ce droit de souscription préférentiel peut être supprimé par l'Associé gérant-commandité lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

**Art. 7. L'Associé gérant - Commandite.** L'Associé gérant-commandité de la Société sera FORTIS DIRECT REAL ESTATE MANAGEMENT S.A., une société anonyme organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg. En sus de certains droits et dépenses qui seront à la charge de l'Associé gérant-commandité conformément aux présents Statuts, l'Associé gérant-commandité est solidairement et indéfiniment responsable de tous les engagements de la Société et est responsable comme fondateur de la Société.

**Art. 8. Les associés commanditaires - Actionnaires.** Les associés commanditaires s'abstiendront d'agir pour compte de la Société de quelque manière que ce soit, sauf par l'exercice de leurs droits lors de l'assemblée générale des actionnaires (tels que définis ci-après) (l'«Assemblée Générale») et ne répondront des dettes et pertes de la Société qu'à concurrence de leur apport, à condition de n'accomplir aucun acte de gestion.

Les Associés commanditaires et l'Associé gérant-commandité représentent l'ensemble des actionnaires du Fonds (les «Actionnaires»).

**Art. 9. Compartiments - Catégories d'actions - Classe d'actions.** L'Associé gérant-commandité pourra créer dans les limites autorisées par les présents Statuts et par la Loi OPC autant de compartiments (le(s) «Compartiment(s)») qu'il sera nécessaire, selon les critères et les modalités à définir par lui, sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée Générale. Au sein de chaque Compartiment, l'Associé gérant-commandité aura la faculté de créer différentes catégories («Catégorie(s) d'Actions»), voire des classes («Classe(s) d'Actions») d'actions.

Chaque Compartiment est traité comme une entité à part, ayant ses propres apports, plus-values et moins-values, frais, etc. Chaque Compartiment ne constitue toutefois pas une entité juridique distincte; tous les Compartiments forment ensemble une seule et même entité juridique, mais les actifs d'un Compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce Compartiment.

Chaque Catégorie d'Actions se caractérise par le type d'investisseurs auquel elle est réservée, à savoir aux investisseurs institutionnels («Investisseur(s) Institutionnel(s)») et aux autres Investisseurs («Autres Investisseurs»).

L'Investisseur Institutionnel est l'investisseur répondant aux conditions de la Loi OPC afin de pouvoir bénéficier de la taxe d'abonnement réduite. Les Autres Investisseurs sont ceux qui ne répondent pas à ces conditions.

Les Classes d'Actions pourront se distinguer par leur politique de distribution («Action de Distribution») ou «Action de Capitalisation»), leur devise d'expression, les commissions qui leur sont applicables, leur politique de commercialisation et/ou tout autre critère à définir par l'Associé gérant-commandité.

Les Actions de Distribution confèrent en principe à leur détenteur le droit de percevoir un dividende en espèces.

Lors de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, sur proposition de l'Associé gérant-commandité et dans les limites prévues par la Loi OPC et par les présents statuts, les propriétaires d'Actions de distribution statuent sur le montant du dividende en espèces à distribuer à ces Actionnaires.

Les Actions de Capitalisation ne donnent pas droit à recevoir un dividende: la part des résultats leur revenant demeure investie et augmente la valeur nette d'inventaire (la «Valeur Nette d'Inventaire») de l'action de cette Classe. Dès lors, au fur et à mesure de l'attribution de dividendes en espèces aux Classes d'Actions de Distribution, le pourcentage des avoirs nets à attribuer à l'ensemble des Actions de Distribution subira une réduction proportionnelle aux montants des dividendes distribués, tandis que le pourcentage des avoirs nets à attribuer à l'ensemble des Classes d'Actions de Capitalisation augmentera.

**Art. 10. Valeur nette d'inventaire.** La Valeur Nette d'Inventaire par action est déterminée sous la responsabilité de l'Associé gérant-commandité. Elle est calculée chaque année, le 1<sup>er</sup> juin et le 1<sup>er</sup> décembre sauf si ce jour est un samedi, dimanche ou un jour férié bancaire auquel cas, la détermination se réalisera le jour ouvrable bancaire suivant. La Valeur Nette d'Inventaire est exprimée en Euro.

La Valeur Nette d'Inventaire d'une action, pour chaque Classe d'Actions, est déterminée en divisant la valeur de la quotité des avoirs nets de la Société attribuée à cette Classe d'Actions par le nombre total des actions de cette Classe alors émises et en circulation.

Le pourcentage du total des avoirs nets à attribuer à chaque Classe d'Actions est, au départ, égal au pourcentage représenté par le nombre total des actions de chaque Classe. Il est ajusté de la manière suivante: à la suite de chaque distribution de dividendes en espèces aux Actions de Distribution, le total des avoirs nets à attribuer aux Actions de Distribution subit une réduction égale à pareille distribution de dividendes (entraînant ainsi une diminution du pourcentage du total des avoirs nets à attribuer à cette Classe d'Actions) tandis que le total des avoirs nets à attribuer aux Actions de Capitalisation reste le même (entraînant ainsi une augmentation du pourcentage du total des avoirs nets attribués à cette Classe d'Actions).

L'Associé gérant-commandité est autorisé à suspendre temporairement et avec effet immédiat le calcul de la valeur des actifs nets d'un ou plusieurs Compartiments, ainsi que les émissions, conversions et rachats dans les cas suivants:

- Pendant toute période durant laquelle un marché ou une bourse de valeurs, qui est le marché ou la bourse de valeurs principal où une portion substantielle des investissements du Compartiment à un moment donné est cotée, se trouve

fermé, sauf pour les jours de fermeture habituels, ou pendant laquelle les échanges y sont sujets à des restrictions importantes ou suspendus;

- Lorsque la situation politique, économique, militaire, monétaire, sociale, ou tout événement de force majeure, échappant à la responsabilité ou au pouvoir de la Société, rendent impossible de disposer de ses avoirs par des moyens raisonnables et normaux, sans porter gravement préjudice aux intérêts des Actionnaires;

- Pendant toute rupture des communications normalement utilisées pour déterminer le prix de n'importe quel investissement de la Société ou des prix courants sur un marché ou une bourse quelconque;

- Lorsque des restrictions de change ou de mouvement de capitaux empêchent d'opérer les transactions pour compte de la Société ou lorsque les opérations d'achat ou de vente des actifs de la Société ne peuvent être réalisées à des taux de change normaux;

- Dès la convocation d'une Assemblée Générale au cours de laquelle la dissolution de la Société sera proposée ou celle d'un Compartiment;

- Ainsi que dans tous les cas où l'Associé gérant-commandité estime par une résolution motivée qu'une telle suspension est nécessaire pour sauvegarder l'intérêt général des Actionnaires concernés.

Dans des circonstances exceptionnelles pouvant affecter négativement les intérêts des Actionnaires, ou en cas de demandes de souscription, rachat ou conversion supérieures à 5% des actifs nets d'un Compartiment, l'Associé gérant-commandité se réserve le droit de ne fixer la valeur d'une action qu'après avoir effectué, dès que possible, pour le compte du Compartiment, les achats et ventes de valeurs composant le portefeuille du Compartiment qui s'imposent et dans le meilleur intérêt des Actionnaires. Dans ce cas, les demandes de souscription, rachat et conversion en instance d'exécution seront traitées simultanément sur base de la Valeur Nette d'Inventaire ainsi calculée.

Les souscripteurs et Actionnaires ayant introduit une demande de souscription, rachat ou conversion seront avisés de la suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. Les demandes en suspens pourront être retirées par notification écrite pour autant que celle-ci soit reçue par la Société avant la cessation de la suspension. Les demandes en suspens seront prises en considération le premier jour d'évaluation faisant suite à la cessation de la suspension et ce au prorata et dans la mesure où la Société dispose d'assez de liquidités pour faire face à cette variation. Dans l'hypothèse où l'ensemble des demandes en suspens ne pourrait être traité lors d'une même date de détermination de la Valeur Nette d'Inventaire, les demandes les plus anciennes auront priorité sur les demandes les plus récentes.

**Art. 11. Nature des actions.** Les actions de chaque Compartiment, Catégorie, voire Classe seront émises sous la forme nominative et/ou au porteur.

La Société peut émettre des fractions d'actions jusqu'au centième d'une action.

L'Associé gérant-commandité peut décider d'émettre des certificats sous forme nominative. Ces certificats d'actions seront signés par l'Associé gérant-commandité. Cette signature peut être soit manuscrite soit apposée au moyen d'une griffe si des certificats d'actions sont émis et si un Actionnaire désire que plus d'un seul certificat d'actions soit émis pour ses actions, le coût de ces certificats supplémentaires pourra être mis à la charge de cet Actionnaire.

Toutes les actions nominatives émises par la Société seront inscrites au registre des Actionnaires (le «Registre») qui sera tenu par l'Associé gérant-commandité ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société. Ce Registre devra contenir le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre et la Classe d'Actions qu'il détient, le montant libéré sur chaque action et les références bancaires. Jusqu'à ce que l'avis du contraire soit reçu par la Société, celle-ci pourra considérer les informations contenues dans le Registre comme exactes et à jour et pourra, en particulier, utiliser les adresses y inscrites pour l'envoi des avis et des annonces ainsi que les références bancaires y inscrites pour effectuer les paiements.

Le transfert des actions nominatives se fera par inscription du transfert au Registre après délivrance à la Société d'un formulaire de transfert de l'ensemble de la documentation établie à cet effet par l'Associé gérant-commandité, ainsi qu'en cas de transfert d'actions grevées d'un gage, s'il y a lieu, un écrit de l'Associé gérant-commandité, l'acceptation écrite de l'acquéreur, du créancier-gagiste ou du cessionnaire.

**Art. 12. Perte de titre.** Lorsqu'un Actionnaire peut justifier à la Société que son certificat d'actions a été égaré, perdu, volé ou détruit, un duplicata pourra être émis à sa demande aux conditions que la Société déterminera conformément à la loi applicable. A l'émission d'un nouveau certificat d'actions sur lequel il sera marqué qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'actions original à la place duquel le nouveau a été émis sera annulé.

Des certificats d'actions endommagés pourront être échangés contre des certificats nouveaux sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés seront remis à la Société et annulés sur-le-champ.

La Société pourra à son gré mettre en compte à l'Actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat d'actions et toutes les dépenses justifiées encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au Registre ou avec la destruction de l'ancien certificat.

**Art. 13. Limitation à la propriété d'actions.** La Société pourra restreindre ou faire obstacle à la propriété d'actions de la Société à toute personne physique ou morale.

Plus précisément, la Société peut empêcher ou restreindre la propriété des actions de la Société par tout résident américain.

A cet effet la Société pourra:

- refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété économique de l'action à un résident américain;
- demander, à tout moment, à toute personne dont le nom figure dans le Registre ou à toute autre personne qui demande à y faire inscrire le transfert d'actions, de lui fournir tous engagements, garanties ou informations confirmés par certificats qu'elle peut estimer nécessaires, en vue de déterminer si oui ou non, et dans quelle mesure et dans quelles circonstances, ces actions appartiennent ou vont appartenir en propriété économique à un résident américain;
- procéder au rachat forcé de tout ou partie des actions s'il apparaît qu'un résident américain, soit seul, soit ensemble avec d'autres personnes, est le propriétaire d'actions de la Société ou viole ses engagements ou garanties ou est en défaut de donner de tels engagements ou garanties que l'Associé gérant-commandité pourra demander; et
- refuser, lors de toute Assemblée Générale le droit de vote à tout résident américain.

Chaque fois qu'il est utilisé dans ces Statuts, le terme «résident américain» désignera un ressortissant, citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique ou d'un de ses territoires ou possessions ou d'une zone soumise à sa juridiction, ou des personnes qui y résident normalement y compris celles qui y ont leur patrimoine ou les sociétés, associations y créées ou organisées.

**Art. 14. Rachat d'actions.** Les Actions ne sont pas rachetables à la demande unilatérale des Actionnaires sauf pour les périodes pour lesquelles le Fonds permettra expressément le rachat des dites Actions.

L'Actionnaire qui désire le rachat de ses actions devra soumettre à l'administration centrale de la Société, telle que définie dans le Prospectus, son ordre entre le 1<sup>er</sup> mars et le 15 mars, 15 heures ou entre le 1<sup>er</sup> et le 15 septembre, 15 heures de chaque année. Les demandes de rachats reçues par l'administration centrale pendant ce délai se verront appliquer la première Valeur Nette d'Inventaire calculée après la période de rachat. Les demandes qui seront reçues par l'administration centrale après ce délai seront prises en considération pour la prochaine Période de rachat. Si le nombre d'actions offertes au rachat dépasse le nombre maximum d'actions à racheter, les rachats seront sujets à réduction proratisée. Le reliquat sera tenu en suspens. Dans l'hypothèse où l'ensemble des demandes en suspens ne pourrait être traité lors d'une même date de détermination de la Valeur Nette d'Inventaire, les demandes les plus anciennes auront priorité sur les demandes les plus récentes.

Les rachats sont payables dans les 3 semaines de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire. Il n'y aura pas de calcul de la Valeur Nette d'Inventaire pendant une telle période de rachat.

Les Actions rachetées par la Société sont annulées et le capital sera adapté conformément à la Loi. En cas de rachat d'Actions non-suivi de leur annulation, l'Associé gérant-commandité se devra de suivre les dispositions de la Loi. Le choix de l'annulation ou non des Actions suite à leurs rachats sera prise par l'Assemblée Générale et l'Associé gérant-commandité devra s'y conformer.

Pour les besoins de cet article il faut entendre par:

- Période de rachat: période de 10 jours ouvrables pendant laquelle les rachats d'Actions sont permis.

**Art. 15. Conversion d'actions de distribution en actions de capitalisation et vice-versa et changement de compartiment.** La Société offre à ses Actionnaires la faculté de convertir une fois par an tout ou partie de leurs actions d'un Compartiment vers un autre. De même, la Société offre aussi à ses Actionnaires la faculté de convertir une fois par an tout ou partie de leurs Actions de Distribution en Actions de Capitalisation et vice-versa au sein d'un même Compartiment.

La demande de conversion doit être adressée par écrit à l'administration centrale de la Société en indiquant le nombre d'actions à convertir et le type de conversion souhaité.

La demande doit être notifiée à l'administration centrale entre le 1<sup>er</sup> et le 15 mars, 15 heures, de chaque année.

La conversion se fait sur base de la Valeur Nette d'Inventaire calculée le premier jour du mois de juin suivant.

Le nombre d'actions de la nouvelle classe (la «Nouvelle Classe») est déterminé conformément à et au plus juste selon la formule suivante:

$$A = [(B \times C) - E] / D$$

A étant le nombre d'actions de la Nouvelle Classe;

B étant le nombre d'actions de la Classe d'Origine;

C étant la Valeur Nette d'Inventaire de la Classe d'Origine;

D étant la Valeur Nette d'Inventaire de la Nouvelle Classe;

E étant la commission de conversion de B x C, qui restera acquise à la Société et dont le pourcentage sera identique pour chaque vague de conversions annuelles.

Après la conversion, les Actionnaires sont informés par FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A. du nombre d'actions de la Nouvelle Classe qu'ils ont obtenues lors de la conversion ainsi que de leurs valeurs.

La Société rembourse à l'Actionnaire le solde éventuel.

Les actions de la Nouvelle Classe sont inscrites, le cas échéant, dans le Registre.

**Art. 16. Opposition au rachat ou a la conversion.** Dans des circonstances exceptionnelles pouvant affecter de manière négative l'intérêt des Actionnaires, notamment quant au risque d'ébranlement de la stabilité ou de la continuité de la stratégie d'investissement, l'Associé gérant-commandité peut refuser un ordre de rachat ou de conversion. Un tel refus doit être motivé et les actionnaires qui auront demandé le rachat ou la conversion de leurs Actions seront prévenus par lettre ou par voie de presse des raisons pour lesquelles leurs Actions n'ont pas pu être rachetées ou converties.

**Art. 17. Droit de vote.** Chaque Action de Distribution et chaque Action de Capitalisation donne droit à un vote à chaque Assemblée Générale. Toutes les actions voteront en tant qu'une seule Classe, à moins que la Loi ne le prévienne autrement.

Les droits attachés aux fractions d'actions sont exercés au pro rata de la fraction détenue par l'Actionnaire, à l'exception du droit de vote qui ne peut être exercé que pour un nombre entier d'actions.

### Chapitre III. Administration - Représentation - Contrôle

**Art. 18. Gestion.** La Société est gérée par l'Associé gérant-commandité.

FORTIS DIRECT REAL ESTATE MANAGEMENT S.A. est l'Associé gérant-commandité.

**Art. 19. Pouvoirs de l'associé gérant - Commandite.** L'Associé gérant-commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale.

L'Associé gérant-commandité détermine la politique générale d'investissement de la Société en conformité avec les présents Statuts et le Prospectus. Il y applique le principe de la répartition des risques.

L'Associé gérant-commandité aura notamment mais non limitativement pour tâche:

- d'identifier, évaluer et négocier les possibilités d'investissement sur la base de la politique d'investissement de la Société et d'acquiescer des investissements pour le compte de la Société;

- de surveiller les investissements et prendre toutes les mesures nécessaires relatives à la gestion le cas échéant;

- de prendre des décisions relatives à la cession, l'échange ou autre mise à disposition des investissements et, en relation avec cette cession, échange et mise à disposition, le cas échéant donner à des tiers des représentations, garanties et indemnités;

- de décider de l'affectation du produit de la cession d'investissements immobiliers entre réinvestissement ou distribution en fonction de la Classe d'Actions;

- de contracter des emprunts si cela s'avère bénéfique à la Société, sous réserve que l'endettement net de la Société et de l'ensemble de toutes ses filiales ne dépasse pas 75% de la valeur d'évaluation de marché de tous les immeubles pour les Compartiments composés d'Investisseurs Institutionnels et 65% de la valeur d'évaluation de marché de tous les immeubles pour les autres Compartiments;

- de nommer un ou plusieurs experts immobiliers indépendants chargés d'évaluer, au moins une fois par an à la fin de chaque exercice social ainsi que lors de chaque émission ou rachat d'actions, les immeubles inscrits au nom de la Société ou d'une de ses filiales immobilières.

La gérance des investissements immobiliers inclut de façon non exhaustive les missions suivantes:

- la collecte des loyers, charges, taxes, indexations éventuelles, provisions et dépôts divers;

- la gestion des baux (contrôle du respect de toutes obligations et notamment celles incombant aux propriétaires et aux locataires);

- la gestion des assurances de l'immeuble;

- la gestion journalière des charges de l'immeuble (passation des contrats de service et paiement des factures) et l'établissement d'un budget annuel de charges;

- la surveillance de l'immeuble (comportement des locataires, maintenance technique, nettoyage, petits travaux nécessaires à la conservation de l'immeuble);

- l'entretien courant de l'immeuble et en particulier des parties communes;

- l'établissement de propositions chiffrées concernant d'éventuels gros travaux (à la charge de la Société) visant à améliorer le standing de l'immeuble.

Cette gérance peut être confiée à la discrétion de l'Associé gérant-commandité à des gestionnaires professionnels tiers indépendants («Property Managers») chargés notamment de contrôler et de réduire à un minimum toutes les charges immobilières en étroite concertation avec chacun des Property Managers.

**Art. 20. Revocabilité de l'associé gérant - Commandite.** L'Associé gérant-commandité n'est révocable que dans les cas prescrits par la Loi et les présents Statuts.

**Art. 21. Conflits d'intérêts.** Un administrateur de l'Associé gérant-commandité ne peut pas participer au processus de décision concernant un bien dans lequel il possède un intérêt personnel qui, de quelque manière ou forme que ce soit, est opposé à celui de la Société.

**Art. 22. Pouvoir de représentation externe.** La Société sera valablement représentée à l'égard des tiers, en justice et dans les actes officiels par un administrateur de l'Associé gérant-commandité dûment habilité. En outre, l'Associé gérant-commandité peut désigner un mandataire spécial afin de représenter la Société.

De même, l'Associé gérant-commandité peut désigner, en vertu de ses statuts, un ou plusieurs fondés de pouvoir qui auront notamment pour mission d'assurer la gestion journalière de la Société, de gérer les relations avec les différents prestataires de services; les missions des fondés de pouvoir étant effectuées sous la responsabilité exclusive du Conseil d'Administration. Les fondés de pouvoir sont révocables ad nutum par le Conseil d'Administration.

**Art. 23. Conseil de surveillance.** Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité seront surveillées par un conseil de surveillance composé de 3 membres au moins (le «Conseil de Surveillance»). Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Associé gérant-commandité sur toutes les affaires que l'Associé gérant-commandité lui soumettra et ratifiera les actes de l'Associé gérant-commandité qui pourraient, selon la loi, les règlements ou les Statuts, excéder les pouvoirs de l'Associé gérant-commandité.

L'Assemblée Générale déterminera la rémunération du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président ou par l'Associé gérant-commandité.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance sera envoyé à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins huit jours avant la date fixée pour la réunion, sauf dans les cas d'urgence. Dans ce dernier cas, la nature des circonstances constitutives de l'urgence devra être précisée dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, câble, télégramme, télécopie ou télex de chaque membre. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations pour des réunions qui seront tenues à des dates et places prévues par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance. Toute personne peut, à toute réunion du Conseil de Surveillance, nommer un autre membre du Conseil de Surveillance pour le représenter, cette désignation pouvant être faite par écrit, câble, télégramme ou télex, télécopie ou tout autre moyen de transmission électronique. Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions seront approuvées si elles sont prises par une majorité des votes des membres présents ou représentés. Une réunion peut être tenue par téléphone ou par des moyens analogues. Les résolutions peuvent également être prises par un ou plusieurs écrits signés par tous les membres du Conseil de Surveillance.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé à la réunion.

Copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

**Art. 24. Contrôle.** L'Assemblée Générale désignera un réviseur d'entreprises, agréé par l'autorité de surveillance luxembourgeoise, qui se chargera de la vérification des comptes de la Société.

Le contrôle de la comptabilité de la Société et des sociétés immobilières dont les moyens sous forme de capital, d'avances ou de prêts sont fournis pour plus de 50% par la Société doit être exercé en principe sous la responsabilité d'un seul et même réviseur d'entreprises pour autant que les conditions financières et qualitatives d'une telle mission respectent l'intérêt des actionnaires. Leurs comptes doivent être arrêtés en principe à une même date.

A la fin de chaque semestre, les comptes de la Société doivent être consolidés avec ceux des sociétés immobilières qui sont visées dans l'alinéa précédent, le tout sous réserve des dispositions légales applicables en la matière.

Lorsque la Société détient des participations minoritaires dans des sociétés immobilières dont les titres ne sont pas cotés en bourse ou traités sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, elle doit prévoir soit une consolidation partielle en fin d'exercice, soit une évaluation se basant sur la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi par ses dirigeants. Pour l'évaluation des participations minoritaires détenues dans des sociétés immobilières dont les titres ne sont pas cotés en bourse ou traités sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, la valeur en bourse ou de marché doit être prise en considération.

Dans ses rapports annuels et semestriels, la Société exposera avec clarté les principes appliqués pour la consolidation de ses comptes avec ceux des sociétés immobilières qui lui sont affiliées.

L'inventaire des immeubles inclus dans les rapports annuels et semestriels doit indiquer globalement pour chaque catégorie d'immeubles détenus par la Société ou ses sociétés immobilières, le prix d'achat ou de revient, la valeur d'assurance et la valeur d'évaluation.

Les immeubles doivent être portés dans les états financiers au maximum à leur valeur d'évaluation. La valeur des immeubles doit être estimée avec prudence et de bonne foi.

La Société publiera ses rapports annuels et semestriels audités certifiés par le réviseur d'entreprises désigné par l'Assemblée Générale. De même la Société établira un rapport semestriel sur base des comptes fondé sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire du 1<sup>er</sup> juin de chaque année. Ces documents pourront être obtenus au siège de la Société. Ils seront envoyés aux détenteurs d'actions nominatives.

#### Chapitre IV. Assemblée générale

**Art. 25. Assemblée.** L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société et ce, sous réserve de l'accord explicite de l'Associé gérant-commandité. Les décisions des Assemblées Générales de la Société modifiant les Statuts ou qui intéressent la Société vis-à-vis de tierces parties doivent être approuvées par l'Associé gérant-commandité.

Les résolutions suivantes seront, entre autres, réservées à l'Assemblée Générale et ce sous réserve de l'accord explicite de l'Associé gérant-commandité:

- modification des Statuts de la Société (y compris les augmentations - sans préjudice de l'autorisation donnée à l'Associé gérant-commandité d'augmenter le capital social de la Société - ou réductions du capital social de la Société);
- liquidation de la Société et nomination de liquidateurs;
- fusion, scission de la Société, cession ou consolidation impliquant tout ou une partie substantielle des actifs de la Société;
- transformation de la Société en une autre forme sociétaire;
- émission de nouvelles actions portant de nouveaux droits préférentiels;
- révocation du gérant en qualité d'associé commandité;
- nomination des membres du Conseil de Surveillance.

**Art. 26. Assemblée générale statutaire.** L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la Loi à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation le dernier jeudi du mois d'avril à 10.00 heures et pour la première fois en 2006. Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale se tiendra le premier jour ouvrable précédent.

L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir hors du Luxembourg si l'Associé gérant-commandité constate que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 27. Assemblée générale: quorum, délai, participations.** Toutes les Assemblées Générales seront présidées par l'Associé gérant-commandité. Les quorums et délais requis par la Loi régleront les Assemblées Générales de la Société dans la mesure où il n'en n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts. Tout Actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou par télex, une autre personne comme mandataire.

Dans la mesure où il n'en n'est pas autrement disposé par la Loi ou les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants. L'Associé gérant-commandité peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour prendre part aux Assemblées Générales.

**Art. 28. Assemblée générale: convocation.** Les Actionnaires seront convoqués par l'Associé gérant-commandité ou le Conseil de Surveillance à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour et envoyé par courrier au moins huit jours avant la date de l'Assemblée Générale à tout Actionnaire à son adresse portée au Registre.

Si la Société a émis des actions au porteur, des avis seront publiés dans le Mémorial C (Recueil des Sociétés et des Associations), et dans un quotidien luxembourgeois à tirage national. Ces avis indiqueront l'heure et le lieu de l'Assemblée Générale et les conditions d'admission, l'ordre du jour et les exigences de la Loi en matière de quorum et de majorité nécessaire.

#### Chapitre V. Exercice social - Comptes annuels - Dividendes

**Art. 29. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année. Toutefois le premier exercice commencera à la date de la constitution et prendra fin le 31 décembre 2005.

**Art. 30. Comptes annuels.** Les comptes de la Société seront tenus en euro.

L'administration centrale préparera les comptes sociaux de la Société à la fin de chaque exercice social. Les comptes sociaux seront établis conformément aux principes comptables généralement admis et aux prescriptions de la loi luxembourgeoise et/ou des dispositions européennes (IFRS/IAS) dans la mesure où ces dernières seraient applicables à la Société.

**Art. 31. Réserve légale.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent qui seront affectés à la réserve prévue par la Loi. Le prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent du capital social émis.

**Art. 32. Dividendes.** Lors de l'Assemblée Générale annuelle, sur proposition de l'Associé gérant-commandité et dans les limites prévues par la Loi OPC et par les Statuts, les propriétaires d'Actions de Distribution statuent sur le montant du dividende en espèces à distribuer aux Classes d'Actions de Distribution.

La partie des résultats attribuables aux Actions de Capitalisation reste intégralement investie, ce qui a pour effet d'accroître la Valeur Nette d'Inventaire de ces Classes d'Actions, dans les limites fixées par la Loi OPC.



L'Associé gérant-commandité peut décider de la distribution de dividendes intérimaires en espèces aux Classes d'Actions de Distribution.

Le paiement des dividendes se fait, pour les Actionnaires nominatifs, à l'adresse portée au registre des Actions nominatives.

Tout dividende déclaré, qui n'aura pas été réclamé par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamé et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende déclaré et conservé par la Société à la disposition de son bénéficiaire.

## Chapitre VI. Dissolution et liquidation

**Art. 33. Liquidation de la société.** La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Si l'actif net de la Société devient inférieur aux deux tiers du capital minimum, soit actuellement un million deux cent cinquante mille Euros (1.250.000,- EUR), la gérance de la Société doit soumettre la question de sa dissolution à l'Assemblée Générale délibérant sans condition de présence et décidant à la majorité simple des actions représentées à l'assemblée. Si le capital devient inférieur au quart du capital minimum, la gérance doit soumettre la question de la dissolution à l'Assemblée Générale délibérant sans condition de présence. La dissolution pourra être prononcée par les Actionnaires possédant un quart des actions représentées à l'assemblée. La convocation doit se faire de manière à ce que l'Assemblée Générale soit tenue dans un délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net est inférieur respectivement aux deux tiers ou au quart du capital minimum.

Lors de la dissolution, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales agréées par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le produit net de liquidation sera distribué par les liquidateurs aux Actionnaires de la Classe d'Actions correspondante, en proportion de la part leur revenant dans le total des avoirs nets de la Société. Si la Société faisait l'objet d'une liquidation volontaire ou judiciaire, celle-ci sera effectuée conformément à la Loi OPC qui définit les mesures à prendre pour permettre aux Actionnaires de prendre part à la (aux) distribution(s) du produit de liquidation et prévoit par ailleurs, à la clôture de la liquidation, le dépôt auprès de la caisse de consignation de toutes sommes non réclamées par les Actionnaires. Les sommes ainsi déposées et non réclamées dans le délai de prescription légal seront acquises à l'Etat.

Au cas où il serait procédé à la dissolution et à la liquidation de la Société, tout achat, vente ou conversion d'action(s) seront suspendues.

**Art. 34. Liquidation d'un compartiment de la société.** Dans l'hypothèse où les actifs nets d'un Compartiment seraient inférieurs à cinquante pour cent de la valeur nominale de l'ensemble des Classes d'Actions dudit Compartiment ou chaque fois que l'intérêt des Actionnaires d'un Compartiment, une Catégorie ou Classe d'Actions l'exigera (notamment en cas de changement de la situation économique et/ou politique), l'Associé gérant-commandité pourra décider unilatéralement, sur la base d'une résolution dûment motivée, la dissolution d'un Compartiment de la Société ou la suppression d'une de ses Catégories ou Classes. Les Actionnaires seront convoqués par l'Associé gérant-commandité ou informés de la décision dans les formes prévues pour une Assemblée Générale. Les Actionnaires seront remboursés du montant net de la liquidation au prorata des Actions qu'ils détiennent. Les avoirs qui n'auront pas été distribués aux ayants droits à l'issue de la clôture de la liquidation seront gardés en dépôt auprès de la banque dépositaire durant une période de six mois. Passé ce délai, ces avoirs seront déposés auprès de la caisse de consignation au profit de qui il appartiendra. Toute décision de l'Associé gérant-commandité, soit de dissoudre un Compartiment, soit de convoquer une Assemblée Générale à cet effet, aura pour conséquence de suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions concernées ainsi que toute opération de rachat, souscription ou conversion, en cours ou postérieure, et relative à ces actions.

## Chapitre VIII. Dispositions générales

**Art. 35. Modification.** Les présents Statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra, avec l'approbation de l'Associé gérant-commandité, par une Assemblée Générale soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la Loi.

Toute modification des Statuts, y compris la dissolution et la mise en liquidation de la Société, sera adressée aux Actionnaires nominatifs à l'adresse figurant dans le Registre et publiée, le cas échéant, au Mémorial C (Recueil des Sociétés et des Associations), et dans un quotidien luxembourgeois à tirage national.

**Art. 36. Droit applicable.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi et de la Loi OPC.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ sept mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présent procès-verbal.

Signé: B. Lejeune, B. Reis, A. Schreiber, A. Holtz.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007. Relation: LAC/2007/4780. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007102626/242/907.

(070116248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**Diagonal Blue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 121.038.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 48438 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007102577/211/11.

(070116540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**EFT Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.663.

---

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 16 avril 2007*

Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EFT INVESTMENT S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007101949/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04528. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**S.J.M. Finance, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.825.

---

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Aloyse Biel, notaire de résidence à Differdange, en date du 14 mai 1990, acte publié au Mémorial C n° 421 du 16 novembre 1990, modifiée suivant acte sous seing-privé en date du 15 décembre 1999, publié au Mémorial C n° 103 du 31 janvier 2000.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour S.J.M. FINANCE

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007101958/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07403. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**Peco International (Lux) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 120.648.

L'an deux mille sept, le seize juillet.

Par-devant Maître Paul Docker, notaire de résidence à Luxembourg-Reich.

A comparu:

PERRY INTERNATIONAL HOLDINGS, LLC ayant son siège social à 160 Greentree Drive, Suite 101 Dover, Delaware 19904 USA,

ici représentée par Madame Cécile Diverchy, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 juillet 2007.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en leur qualité de seule associée, représentant l'intégralité du capital social ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, étant la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée PECO INTERNATIONAL (LUX) SARL, avec siège social à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2266 du 6 décembre 2006,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 120.648.

Laquelle associée unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de modifier le 4<sup>ième</sup> paragraphe de l'article 3 des statuts de la société lequel article 3 alors aura la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation, tous concours financiers, assistances, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'introduire un nouveau dernier paragraphe dans l'article 10 des statuts de la société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Lorsqu'il y aura plusieurs gérants, ceux-ci pourront, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant leur approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de révoquer le gérant Monsieur Koen De Vleeschauer avec effet rétroactif au jour de l'acte de constitution savoir le 19 septembre 2006, et de nommer en remplacement pour une durée indéterminée aux fonctions de gérant Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, né à Anvers (Belgique) le 28 février 1954, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

102940

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version française fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand seven, on the ...

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

PERRY INTERNATIONAL HOLDINGS, LLC having its registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101 Dover, Delaware 19904 USA,

here represented by Mrs Cécile Diverchy, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on July 13, 2007.

Said proxy, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing, represented as said before, acting in her capacity of sole shareholders of the Company, have requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company PECO INTERNATIONAL (LUX) SARL, having its registered office in L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer (the «Company»), incorporated by a deed of Me Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, on September 19th, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2266 of December 6th, 2006

registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under section B, number 20.648

The sole Shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolutions as follows:

*First resolution*

The Sole Shareholder decided to add a replace the 3rd paragraph of article 3 of the articles of incorporation which article 3 will be worded as follows:

« **Art. 3.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant to the companies in which it has participating interests and/or to any affiliates and/or entities belonging to its Group, the Group being referred to as the group of companies which includes the parent companies, their subsidiaries and the entities in which the parent companies or their subsidiaries hold an equity interest any financial support, assistance, loans, advances or guarantees.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immovable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.»

*Second resolution*

The Sole Shareholder decided to add a new last paragraph to article 10 of the articles of incorporation, which will be worded as follows:

« **Art. 10.** The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

The document of appointment shall lay down the extent of the powers and the duration of the term of office of the manager(s).

In case of several managers, the managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing their approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety of will form the minutes giving evidence of the resolution.»

102941

*Third resolution*

The Sole Shareholder decided to revoke with retroactive effect from the date of incorporation on September 19th, 2006 Mr Koen De Vleeschauwer, as manager of the company and to name in replacement as manager for an undetermined period Mr Christophe Blondeau, private employee, born in Anvers (Belgique) on February 28th, 1954, residing professionally in 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in French followed by a English version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the French version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Signé: C. Diverchy, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, Relation: LAC/2007/18330. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 6 août 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007102139/206/128.

(070115799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**Robin Two S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 88.350.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102055/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08150. - Reçu 26 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070115184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**Novopar, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 73.465.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 mai 2007*

**Délégation de pouvoirs**

Conformément à l'article 10 des statuts de la société, le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Jozef Adriaens demeurant à L-8080 Bertrange, route de Longwy, 85, comme Directeur dans le cadre de l'administration générale de la société.

Il sera notamment habilité à signer seul les contrats d'emploi des employés et ouvriers, documents vis-à-vis des administrations portuaires, etc.

Pouvoirs bancaires: le Conseil décide également que la société sera valablement engagée, tant en gestion qu'en disposition par les signatures conjointes de Monsieur Jozef Adriaens et un administrateur ou les signatures conjointes de deux administrateurs.

Pour extrait conforme  
F. Bracke / F. van Bellingen  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007102551/1380/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07335. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**Pattina Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 80.906.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102056/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08151. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**Platina International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 130.946.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le six août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- PLATINA II MANAGEMENT LTD société de droit anglais, avec siège social au 40, George Street Londres W1U 7DW, Royaume-Uni,

représentée aux fins des présentes par:

Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg, le 24 juillet 2007.

2.- Monsieur Enzo Liotino, préqualifié, agissant en son nom personnel.

Lesquelles parties comparantes, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties vont constituer entre elles.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de PLATINA INTERNATIONAL S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, par la signature individuelle de l'administrateur unique ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée Générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à seize (16.00) heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10<sup>e</sup>) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au (x) commissaire (s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition Générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

#### *Souscription et paiement*

Les trois mille et cent (3.100) actions ont été souscrites comme suit:

1. PLATINA II MANAGEMENT LTD., préqualifiée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	3.099
2. Monsieur Enzo Liotino, prénommé, une action . . . . .	1
Total: trois mille et cent actions . . . . .	3.100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.



102945

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à deux mille cinq cents euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2012:

- a. Monsieur Thomas Rottner, directeur de sociétés, demeurant au 15 St. James Garden W11 4RE, Londres (Royaume-Uni);
- b. Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- c. Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Le nombre des commissaires est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2012:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., une société anonyme, avec siège social au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 34.978).

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est établi au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société.

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand seven, on the sixth of August.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- The company PLATINA II MANAGEMENT LTD having its registered office at 40, George Street London W1U 7DW, UK,

represented by Mr Enzo Liotino, manager, with professional address in L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 24, 2007,

2.- Mr Enzo Liotino, previously named, acting in his own name.

The prenamed proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the notary executing remains annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** There is herewith formed a Luxembourg joint stock company (société anonyme) under the name of PLATINA INTERNATIONAL S.A.

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each.

The shares will be in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

#### **Board of Directors and Statutory Auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the members present or represented. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 12.** The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director. In its current relations with

the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number, and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

#### **General Meeting**

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Friday in the month of June, at 4.00. p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The board of directors or the statutory auditor(s) may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the company's capital so require.

One or more shareholders who together hold at least 10% of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

#### **Business year - Distribution of profits**

**Art. 18.** The business year begins on the first January and ends on thirty-first December of the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers.

#### **General dispositions**

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

##### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2007.

The first annual general meeting shall be held in 2008.

##### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed to as follows:

1. PLATINA II MANAGEMENT LTD, previously named, three thousand ninety-nine shares . . . . .	3,099
2. Mr. Enzo Liotino, previously named, one share . . . . .	<u>1</u>
Total: three thousand one hundred shares . . . . .	3,100

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

102948

*Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

*Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand five hundred euro.

*Extraordinary General Meeting*

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

*First resolution*

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the ordinary general meeting of 2012:

- a. Mr Jacques Reckinger, Master at Law, with professional address at L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,
- b. Mr Enzo Liotino, Manager, with professional address at L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II;
- c. Mr Thomas Rottner, company director, with professional address at 15 St. James Garden W11 4RE London, United Kingdom.

*Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the ordinary general meeting of 2012: FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

*Third resolution*

The company's registered office is located at L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: E. Liotino, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 août 2007, Relation: EAC/2007/9840. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007102063/239/332.

(070115747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

**Figaro Coiffure Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 74, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.933.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le treize août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1) La société anonyme de droit luxembourgeois VALESSORE HOLDING S.A., avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 29.489.

2) Mademoiselle Sandra Borscheid, coiffeuse, née à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 1973, demeurant à L-3514 Dudelange, 250, route de Kayl.

3) Monsieur Lee Schuller, coiffeur, né à Dudelange, le 16 mars 1978, demeurant à L-3514 Dudelange, 44, route de Kayl.

Tous sont ici représentés par la société anonyme FIDUCIAIRE EUROLUX, avec siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen,

dûment représentée par Monsieur Carsten Söns, employé privé, demeurant professionnellement à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, en vertu de 3 procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles, après avoir été signées

ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de FIGARO COIFFURE LUXEMBOURG.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure pour dames et hommes, la prestation de tous services et soins en la matière, ainsi que le commerce d'articles de beauté, de coiffure, de parfumerie et d'hygiène.

La société pourra prêter tous services et faire tout commerce généralement quelconques directement ou indirectement rattachés, connexes ou complémentaires à l'exploitation du salon de coiffure.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'accomplissement ou l'extension.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société pourra participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

### **Titre II. Capital, Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

### **Titre III. Administration**

**Art. 6.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

Le nombre des gérants ainsi que leur rémunération et la durée éventuelle de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 8.** Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants techniques.

Le premier gérant technique sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant technique titulaire de l'autorisation d'établissement délivrée par le Ministère des Classes Moyennes.

**Art. 10.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant sont suivies au nom de la société par le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, poursuites et diligences de son président ou d'un gérant technique à ces fins.

### **Titre IV. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 12.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre V. Dissolution, Liquidation**

**Art. 13.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VI. Dispositions générales**

**Art. 14.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

##### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les parts sociales comme suit:

1) La société anonyme de droit luxembourgeois VALESSORE HOLDING S.A., prédésignée, quatre-vingts parts sociales . . . . .	80
2) Mademoiselle Sandra Borscheid, préqualifiée, dix parts sociales . . . . .	10
3) Monsieur Lee Schuller, préqualifié, dix parts sociales . . . . .	10
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Mademoiselle Sandra Borscheid, coiffeuse, née à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 1973, demeurant à L-3514 Dudelange, 250, route de Kayl, est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée.
2. Le siège social est fixé à L-1930 Luxembourg, 74, avenue de la Liberté.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Söns, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 août 2007, Relation GRE/2007/3738. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 août 2007.

J. Elvinger.

Signé par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son confrère Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, momentanément absent.

Référence de publication: 2007102022/231/123.

(070115493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

**Cable & Wireless Global Businesses Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 63.921.

Les comptes annuels au 31 mars 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102008/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06432. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

**W2007 Parallel Lalka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.955.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twentieth of June.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

WHITEHALL PARALLEL GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2007, a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4247844, having its registered office at THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner WH PARALLEL ADVISORS, L.L.C. 2007, here represented by Mr Stanislas Bunetel, juriste, having its professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed *in* varietur by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

**Title I. Object - Denomination - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The denomination of the company is W2007 PARALLEL LALKA S.à r.l.

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The company is formed for an unlimited period of time.

## Title II. Capital - Parts

**Art. 6.** The capital is fixed at 12,500.- EUR (twelve thousand and five hundred euros), represented by 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares, each with a nominal value of 0.01 EUR (one cent euro) each, entirely subscribed for and fully paid up.

**Art. 7.** Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

**Art. 8.** The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 9.** A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

## Title III. Management

**Art. 10.** The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least three members, who need not be shareholders.

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

**Art. 11.** The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.



The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

**Art. 13.** The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand euros (10,000.- EUR). For decisions having a value of an amount over ten thousand euros (10,000.- EUR), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

#### **Title IV. General Meeting of the Shareholders**

**Art. 15.** The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

#### **Title V. Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 16.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2007.

**Art. 17.** Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

**Art. 20.** In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

**Art. 21.** For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

#### *Subscription*

The articles of incorporation having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the capital as follows:

	shares
WHITEHALL PARALLEL GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2007, . . . . .	1,250,000
Total: . . . . .	1,250,000

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 12,500.- EUR (twelve thousand and five hundred euros) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

102954

**Costs**

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 1,800.-€.

**Extraordinary General Meeting**

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at three (3).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Mr Marcus Vennekens, Managing Director, born in Ede, The Netherlands, on 28 August 1972, professionally residing at 1161 Strawinskyaan, NL-1077 XX Amsterdam;

2. Mr Gerard Meijssen, Managing Director, born in Monnickendam, The Netherlands, on 29 August 1966, professionally residing at 1161 Strawinskyaan, NL-1077 XX Amsterdam;

3. Mr Paul Obey, Executive Director Goldman Sachs, born in Bexley, United Kingdom, on 5 March 1966, professionally residing at Peterborough court, 133 Fleet Street, EC 4A 2BB London (United Kingdom).

3) The company shall have its registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French version, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille sept, le vingt juin.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

WHITEHALL PARALLEL GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2007, un «limited partnership» constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculée auprès du «Secretary of State of Delaware» sous le numéro d'immatriculation 4247844 ayant son siège social au THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» WH PARALLEL ADVISORS, L.L.C. 2007, ici représenté par Mr Stanislas Bunetel, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

**Titre I<sup>er</sup> . Objet - Dénomination - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société est W2007 PARALLEL LALKA S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières et immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

## **Titre II. Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à 12.500,- Euros (douze mille cinq cents euros) divisé en 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) de parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune, entièrement souscrites et libérées.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

**Art. 8.** La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

## **Titre III. Administration**

**Art. 10.** La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou télécopie, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement singées par le Président de la réunion ou par deux gérants.

**Art. 11.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

**Art. 13.** La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille Euros (10.000,- EUR). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille Euros (10.000,- EUR), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre IV. Assemblée Générale des Associés**

**Art. 15.** L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

#### **Titre V. Année comptable - Profits - Réserves**

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

**Art. 17.** Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

**Art. 18.** Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.

**Art. 19.** Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

#### *Souscription*

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

	parts
	sociales
WHITEHALL PARALLEL GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2007, . . . . .	1.250.000
Total: . . . . .	1.250.000

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.800,- €.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à trois (3).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. M. Marcus Vennekens, Managing Director, né à Ede, Pays-Bas, le 28 août 1972, demeurant professionnellement au 1161 Strawinskyaan, NL-1077 XX Amsterdam;

2. M. Gerardus Meijssen, Managing Director, né à Monnickendam, Pays-Bas, le 29 août 1966, demeurant professionnellement au 1161 Strawinskyaan, NL-1077 XX Amsterdam;

3. M. Paul Obey, Executive Director Goldman Sachs, né à Bexley, Royaume-Uni, le 5 mars 1966, demeurant professionnellement à Peterborough court, 133 Fleet Street, EC 4A 2BB London (Royaume-Uni).

3) Le siège social de la société est établi à L-1661 Luxembourg, 9 - 11, Grand - Rue.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Bunetel, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, Relation: LAC/2007/14957. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007102023/212/351.

(070115909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

#### **Investec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 49.841.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the twenty-fourth of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mister Pankaj Shah, with professional address at 2, Gresham Street, London EC2V 7QP, UK

«the proxy»

acting as a special proxy of INVESTEC HOLDING COMPANY LIMITED

«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société anonyme INVESTEC S.A., having its head office at Luxembourg, 560, rue de Neudorf, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 49.841, has been incorporated by deed enacted on the 19th of December 1994 published in the Mémorial C number 170 of 1995;

II.- That the subscribed share capital of the société anonyme INVESTEC S.A. amounts currently to GBP 464,000,000.- (four hundred sixty-four million Great Britain Pounds, represented by 4,640,000 (four million six hundred and forty thousand) shares having a par value of GBP 100.- (one hundred Great Britain Pounds) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of INVESTEC S.A.

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of directors, and the statutory auditor for their mandate from 1<sup>st</sup> April 2007 up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

**Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail:**

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:**

L'an deux mille sept, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Pankaj Shah, avec adresse professionnelle à 2, Gresham Street, London EC2V 7QP, UK.

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de INVESTEC HOLDING COMPANY LIMITED

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme INVESTEC S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 560, rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 49.841, a été constituée suivant acte reçu le 19 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 170 de 1995.

II.- Que le capital social de la société anonyme INVESTEC S.A., prédésignée, s'élève actuellement à GBP 464.000.000,- (quatre cent soixante-quatre millions de Livres Sterling), représenté par 4.640.000 (quatre millions six cent quarante mille) actions de GBP 100,- (cent Livres Sterling) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société INVESTEC S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Shah, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, Relation: LAC/2007/20091. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007102160/211/79.

(070115575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

**WATTENWIL S.A., société anonyme holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 88.110.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102172/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03427. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

**SEPARC, Société d'Etudes, de Participations et de Conseils SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 4A, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 58.067.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2007*

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 21 mai 2007 que:

- Le mandat de Monsieur Serge Jeanty, domicilié 35, rue de France, B-6791 Athus, comme commissaire aux comptes de la société, a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Signature

*Le mandataire de la société*

Référence de publication: 2007102262/507/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06645. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

**Financière du Manganèse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 47.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas  
*Administrateur*

Référence de publication: 2007101964/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10265. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**Financière du Manganèse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 47.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas  
*Administrateur*

Référence de publication: 2007101968/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10261. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**BFSE Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.011.

En date du 26 juillet 2007, l'Associé Unique a accepté la démission de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. des ses fonctions de gérant.

Puis, l'Associé Unique a appelé aux fonctions de gérant, pour une durée indéterminée, Monsieur Clive Moody, demeurant au 9 Mead Road, Winchester, Hants S023 9RF et Monsieur Hans de Graaf et Madame Nancy Bleumer, tous deux ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg. Le nombre des gérants a été augmenté de deux à quatre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

*Pour BFSE HOLDING S.à r.l.*

H. de Graaf

*Gérant*

Référence de publication: 2007102259/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02245. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**RMF Euro CDO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.365.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2007.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

*Domiciliaire*

*Signatures*

Référence de publication: 2007102051/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08059. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---